

Prédice

Prédice me permet de prendre soin de ma santé.

Prédice me permet de partager des informations de santé avec les médecins qui me suivent.

L'Agence Régionale de Santé des Hauts de France a validé le dispositif Prédice.

Prédice est gratuit.

Pour utiliser Prédice je dois lire les informations.

Parfois je dois donner mon consentement.

Qu'est-ce que le dossier de coordination

Tous les documents concernant ma santé sont dans le dossier de coordination.

Je choisis les professionnels avec qui je partage les informations.

Je peux ajouter des documents à partager.

Je peux consulter les dates de mes rendez-vous médicaux.

Avec mon dossier de coordination, il est plus facile pour les médecins qui s'occupent de moi d'échanger entre eux.

Qu'est-ce que la Télésanté







Je peux parler avec un professionnel de santé par ordinateur.

Quand je parle avec :

un médecin, je fais une téléconsultation.

un pharmacien, je fais un télésoin.

un accompagnement médico-social, je fais une visio sécurisée.

Quand mon médecin demande un avis à un autre médecin, c'est une téléexpertise.

Qu'est qu'un E-Rendez-vous ?





Avec Prédice je peux prendre des rendez-vous médicaux.

Les informations médicales personnelles dans Prédice

Je dois donner à Prédice mon nom mon adresse J'ai un mot de passe



Prédice conserve



mes radios mes bilans de santé

Les informations me concernant dans Prédice sont confidentielles/secrètes Prédice respecte le secret médical.

Prédice respecte ma vie privée.

Les informations dans Prédice sont protégées par une forte sécurité informatique.

Qui peut accéder à mon dossier?

Les professionnels qui me soignent ont accès à mon dossier : Quand je suis dans leur établissement Quand je leur donne l'autorisation.

Je peux voir plus d'information sur www.predice.fr

On me demande si je suis d'accord pour Les téléconsultations Les télésoins Les téléexpertises Ajouter des professionnels qui ont accès à mon dossier Faire un suivi médical à distance

Qu'est-ce que le consentement

Libre : on ne me force pas Eclairé : je suis informé

Univoque : j'ai dit oui clairement Spécifique : une chose à la fois

La loi dit:

Je peux voir mon dossier quand je veux Je peux modifier mon dossier dans Prédice Je peux demander qui a regardé mon dossier

Je peux arrêter Prédice quand je veux

Je dois faire la demande

Par mail à : dpo@esante-hdf.fr

Par courrier à : Sant& Numérique Hauts-de-France, 186 rue Edouard Branly, 80450 Camon.

